



RÈGLEMENT ET CONDITIONS DU CONCOURS

« ACCOR »

Les présentes règles s'appliquent au concours « Accor » organisé par **DUVEL MOORTGAT SA**, dont le siège social est sis **Breendonkdorp 58 à 2870 Puurs-Sint-Amands**, inscrite au **Registre des Personnes Morales d'Anvers, division Malines**, sous le numéro d'entreprise **0400.764.903**, ci-après dénommée « **Duvel** ».

Article 1 – Durée

- 1.1 Le concours débutera le **1^{er} novembre 2019** et se terminera le **31 janvier 2020** à 24h. Il s'agit d'une campagne éphémère avec obligation d'achat d'une Duvel ou d'une Duvel Tripel Hop.
- 1.2 Les gagnants seront désignés suivant la formule de concours décrite à l'Article 5 ci-dessous.

Article 2 – Participants

- 2.1 Le concours est ouvert à toutes les personnes d'au moins 18 ans domiciliées en Belgique, à l'exclusion des personnes décrites à l'Article 2.2 ci-dessous. Duvel se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité.
- 2.2 Les personnes suivantes sont exclues de la participation au concours : (a) les travailleurs de Duvel ou de sociétés liées à Duvel et leurs conseillers marketing, ainsi que les membres de leur famille résidant à la même adresse, et (b) toute personne liée, directement ou indirectement, à l'organisation du concours.

Article 3 – Fraude

En cas d'abus, dol ou fraude, Duvel se réserve expressément le droit d'exclure le(s) participant(s) concerné(s) de la participation à ce concours et/ou à d'autres concours organisés par Duvel.

Article 4 – Prix

- 4.1 Le prix du concours est un **emballage cadeau Duvel**, ayant comme contenu **1 Duvel 33cl, 1 Duvel Tripel Hop et 1 verre Duvel**.
- 4.2 Les prix sont fixes et ne peuvent donc pas être échangés, ni contre d'autres biens, ni contre leur valeur en espèces. Les prix sont personnels, en conséquence de quoi Duvel rejettera toute demande de cession du prix à un tiers.



4.3 En cas de refus du prix par un gagnant, ou de non-remise d'un prix à un gagnant pour un quelconque autre motif, le prix en question sera annulé.

Article 5 – Principe du concours

5.1 **Un nombre de 880** participants peuvent remporter l'emballage-cadeau avec son contenu suivant cette formule de concours :

- Commandez 1 Duvel ou Duvel Tripel Hop et recevez 1 carte à gratter. Avec cette carte à gratter, le client a une chance de gagner un emballage-cadeau de Duvel comme décrit ci-dessus. Si le client a un ticket gagnant, il doit également cocher correctement la réponse sur la question supplémentaire. Si cela est correctement rempli, le client recevra immédiatement le colis. Aucune donnée personnelle ne doit être communiquée.

5.2 Conformément au présent Article 5, la désignation des gagnants sera effectuée par le jury Duvel, à sa propre discrétion et sans que Duvel doive présenter une quelconque motivation aux participants concernant la procédure ou les décisions relatives à la désignation des gagnants.

Article 6 – Communication

Aucune communication ne sera faite au sujet du concours, en dehors de la participation en elle-même, ni par la poste, ni par téléphone, ni par e-mail.

Article 7 – Responsabilité

7.1 Duvel, ses travailleurs ou toute tierce partie qui collabore à l'organisation du concours ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'éventuel(le)s pertes ou dommages de quelque nature que ce soit découlant de l'organisation du concours, y compris de la participation au concours, de la désignation des gagnants et de la remise du prix.

7.2 La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le risque d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Duvel, ses travailleurs ou toute tierce partie qui collabore à l'organisation du concours ne sauraient en aucune circonstance être tenus responsables de défaillances comme : Des transmissions erronées de données sur Internet ; une mauvaise utilisation d'Internet ou du logiciel employé ; les conséquences de virus, bugs, anomalies ou défaillances techniques ; ou toute défaillance du matériel technique ou du logiciel. Cette liste n'est pas limitative.



7.3 Duvel ne peut en aucune façon être tenue responsable de tout(e) dommage ou perte direct(e) ou indirect(e) découlant d'un défaut, ou d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, de l'exclusion de participants ou de l'annulation du concours pour quelque motif que ce soit. Cela vaut également pour tout(e) dommage ou perte direct(e) ou indirect(e) qui résulterait d'une connexion au site. Il appartient aux participants de prendre les précautions nécessaires pour protéger leurs données personnelles et logiciels stockés sur leur ordinateur contre toute atteinte. Les participants assument l'entière responsabilité de la connexion à la page Duvel sur Facebook et de la participation au concours.

7.4 Duvel se réserve le droit de modifier, reporter, raccourcir ou annuler le concours ou une partie de celui-ci, par exemple en raison de circonstances imprévues, de modifications apportées à la législation ou à la suite d'une décision du Service Public Fédéral (SPF) compétent. Dans ce cas, les participants ou d'autres personnes n'ont pas le droit de réclamer des dommages et intérêts ni une quelconque compensation.

7.5 Tout litige sera tranché par les tribunaux d'Anvers (y compris la justice de paix) et sera exclusivement régi par le droit belge.

Article 8 – Réclamations

Aucune sorte de réclamation quant au concours et à la procédure de celui-ci ne sera acceptée.

Article 9 – Identification

Tous les participants doivent s'identifier en envoyant leurs données de contact personnelles par e-mail à Duvel si celle-ci en fait la demande. Les données personnelles indiquées dans cet e-mail adressé à Duvel détermineront exclusivement et immuablement qui a posé l'acte de participation et, par conséquent, l'identité du gagnant légitime.

Article 10 – Proclamation des gagnants

Les gagnants seront annoncés immédiatement après avoir gratté. Si les participants gratte le prix principal et donnent une réponse correcte à la question subsidiaire, ils recevront immédiatement le prix tel que défini par l'article 4.

Article 11 – Respect de la vie privée

DUVEL MOORTGAT S.A., en tant que responsable du traitement, traite les données des participants conformément aux législations applicables en vigueur relatives à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel (Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) et conformément à sa politique de vie privée, disponible sur le lien <http://www.duvel.com/fr-be/disclaimer>.



Les participants sont informés que leurs données personnelles feront l'objet d'un traitement par DUVEL MOORTGAT S.A. aux fins de gestion du présent Concours (traiter la participation au concours et contacter les gagnants). DUVEL MOORTGAT S.A. ne transmettra pas les données personnelles du participant à des tiers sauf en cas d'accord exprès et préalable du participant.

L'organisateur prendra toutes les précautions nécessaires pour garder les données secrètes.

L'organisateur conservera les données personnelles recueillies pendant la durée nécessaire de la gestion de ce concours et maximum jusqu'à 3 semaines après la fin du concours.

Le participant a le droit d'accéder aux données qui le concernent et peut, le cas échéant, en demander la rectification, la radiation ou la portabilité en contactant DUVEL MOORTGAT S.A. Vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données. Veuillez noter qu'en cas de radiation de vos données ou en cas d'opposition du traitement, votre participation à ce concours sera annulée. Pour exercer vos droits, merci de consulter la politique de vie privée de DUVEL MOORTGAT S.A. disponible sur le lien <http://www.duvel.com/fr-be/disclaimer>.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraîne automatiquement l'élimination de la participation.

Article 12 – Acceptation des règles du concours

En participant au concours, le participant accepte, sans aucune réserve, le contenu et toutes les dispositions du présent règlement, ainsi que toute décision que les organisateurs pourront prendre en vue de garantir le bon déroulement du concours.